préfet de la Seine expulse les Frères de la rue Servan, et y installe les instituteurs laïques.

Encore une application de l'axiome de Proudhon : *La propriété, c'est le vol !*

M. le préfet du Gard excluse les Frères d'Alais, au mépris du droit de propriété ; M. Hérold expulse les Frères de la rue Servan, au mépris d'un contrat librement accepté par la Ville; de quel nom appeler cette méconnaissance des règles les plus élémentaires du droit civil ?

INFORMATIONS

Les personnes qui ont assisté, mardi, à l'audience solennelle de la cour de cassation, ont été frappées de l'affaissement de M. Berthaud, procureur général, qui ne paraît pas pouvoir continuer longtemps ses fonctions.

L'absence de M. Le Royer, Garde des Sceaux, à la messe de rentrée des cours et tribunaux a produit la plus déplorable impression. C'est la première fois que le chef de la magistrature s'abstient de paraître dans cette solennité religieuse. Les membres du gouvernement semblent chercher toutes les occasions de manifester leurs sentiments anti-religieux.

—

On dit M. Louis Blanc très-affecté des attaques dont il a été l'objet au congrès de Marseille.

Avec son expérience de la politique radicale, M. Louis Blanc ne devrait, cependant, pas être à apprendre ce dont est capable l'ingratitude revolutionnaire.

—

La fille du duc de Nemours, la princesse Blanche, qui a été très-souffrante, est convalescente et partira dans une dixaine de ours pour Cannes.

—

A la suite des dernières séances de l'Académie des sciences morales et politiques, un double incident s'est produit: M. Gladstone, de passage à Paris et qui était attendu à l'Académie ne s'y est pas rendu.

D'autre part, M. Vérard de Sainte-Anne que ses travaux à l'académie des sciences avaient amené au Palais du quai Conti, a donné à plusieurs membres de l'Institut des explications précises sur une partie des moyens qu'il propose, pour l'établissement d'un chemin de fer *à ciel ouvert*, au détroit de la Manche.

Les démonstrations ont été écoutées avec une attention particulière, et nous apprenons que M. Jules Simon, entre autres, a été vivement frappé de l'exactitude des calculs et des faits mis en évidence.

On sait qu'en 1869 et 1872, M. Vérard de Sainte-Anne a eu à Londres, avec des ministres, membres du cabinet Gladstone, des conférences relatives aux intérêts généraux des Etats de l'Europe, et à la situation qui infailliblement, allait être faite à l'Angleterre en Asie.

Les événements politiques qui sont survenus depuis, et les conditions dans lesquelles se trouve actuellement le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne, confirment pleinement les prévisions de M. de Sainte-Anne.

Du 21 au 31 octobre, le tribunal correctionnel de la Seine a prononcé 57 déclarations de faillites.

—

Le désarroi et l'émotion sont grands dans le monde officiel et dans les régions ministérielles. On y a acquis la conviction que M Gambetta était résolu à se mettre à la tête ou à la suite du mouvement radical; aussi l'élimination prochaine des éléments dits modérés du cabinet, c'est-à-dire particulièrement de M. Waddington, de M. Say et de M. Le Royer, ne fait plus de doute même pour les intéressés. Ceux-ci savent que sinon leurs jours, du moins leurs semaines sont comptées. Le plan de M. Gambetta serait, paraît-il, de faire voter le rétablissement du scrutin de liste, puis alors de pousser à des élections nouvelles. Il espérerait être nommé dans beaucoup de départements, et supplanter M. Grévy par la force de cette élection plébiscitaire.

—

On raconte que les divisions intestines du cabinet ont éclaté hier avec une grande vivacité à propos de la réintégration des amnistiés dans les cadres de la Légion d'honneur. M. Lepère aurait soutenu avec une singulière véhémence la réintégration totale, disant que le seul moyen d'éviter l'amnistie plénière était de faire produire à l'amnistie partielle tous ses effets. Le général Gresley n'aurait pas été moins vif dans l'autre sens, en invoquant l'émotion du monde militaire. On en serait resté là sans pouvoir conclure, M. Grévy, fidèle à la politique de demi-mesures, songerait, assure-t-on, à réintégrer les amnistiés civils, mais non les militaires. Il faut s'attendre à retrouver maintenant dans toutes les questions cette divergence entre M. Lepère et la partie la moins avancée de ses collègues. Le ministre de l'intérieur n'a sans doute par lui-même aucune valeur, mais nul n'ignore qu'il est l'homme de M. Gambetta.

—

On dit que l'optimisme de notre ministre des affaires étrangères commence à être singulièrement ébranlé, et qu'il s'aperçoit un peu tard que l'alliance austro-allemande pourrait bien ne pas être faite dans le désir d'être agréable à la France, en en particulier à M. William Waddington.

—

On sait avec quelle faiblesse le ministre de la marine s'est borné à faire répondre timidement aux dénonciations scandaleuses de M. Humbert sur les « tortures » du bagne qu'il allait faire une enquête. Naturellement M. Humbert, encouragé, le prend de plus en plus haut avec le ministre et lui écrit une lettre, publiée par la *Marseillaise* où il injurie violemment M. Clément, commissaire de police chargé de l'enquête. M. le ministre de la marine nous paraît en voie de se laisser traiter par la *Marseillaise* comme naguère M. Gigot par la *Lanterne*. Ce sont mêmes procédés, même tactique de la par des assaillants ; même faiblesse aveuglée de la part du gouvernement.

—

On parle beaucoup au Palais de la démission de M. Bonjean, juge-suppléant chargé de l'instruction ; cette démission aurait pour cause un conflit avec le procureur de la République. Le fils d'un des « otages » de la Commune résignant ses fonctions au moment où le *Père Duchêne* fait sa rentrée, n'est-ce pas un des signes des temps ?

Bulletin Economique

Les viticulteurs de Californie, inquiets des progrès du mouvement en faveur du traité de commerce franco-américain viennent d'adresser une demande d'informations à M. Evarts, ministre des affaires étrangères. Le ministre a répondu que bien qu'il fût contraire aux usages de répondre à de semblables demandes, il leur donnait l'assurance que lorsque les négociations commenceront, les observations des viticulteurs américains seront prises en sérieuse considération.

Bulletin Militaire

Les mesures suivantes ont été arrêtées par le ministre de la guerre, le 13 du mois dernier, pour encourager le retour volontaire des insoumis et pour abréger les opérations relatives à l'examen de leur situation militaire.

Lorsqu'un insoumis se présentera volontairement au bureau du recrutement de la circonscription dont il fait partie, le commandant de ce bureau procèdera immédiatement à la reconnaissance de son identité et, si le retard ne provient pas d'un cas de force majeure, il enverra dans la journée, au général commandant le corps d'armée, la plainte avec les pièces réglementaires à l'appui. Le commandant du bureau fera ensuite délivrer une feuille de route à l'insoumis pour qu'il se rende sur-le-champ et librement au chef-lieu du corps d'armée dans la région duquel celui-ci se sera présenté.

Lorsqu'un insoumis aura été arrêté dans la circonscription du bureau de recrutement auquel il appartient, il sera conduit par la gendarmerie devant le commandant de ce bureau, qui, après avoir également procédé à la reconnaissance de son identité, le fera conduire au chef-lieu du corps d'armée dans l'étendue duquel l'arrestation aura eu lieu.

Les insoumis qui auront été arrêtés ou qui se seront présentés volontairement dans une autre circonscription que celle dont ils font partie, seront conduits par la gendarmerie au chef-lieu du corps d'armée dans la région duquel ils se seront présentés ou auront été arrêtés.

Les insoumis résidant à l'étranger qui auront déclaré devant le consul du lieu de leur résidence l'intention de rentrer en France, devront à leur arrivée sur le territoire français, produire un duplicata de cette déclaration dûment certifié. Il leur sera alors délivré par l'autorité militaire une feuille de route pour se rendre directement et librement au chef-lieu du corps d'armée dans l'étendue duquel la présentation aura eu lieu.

En attendant soit la décision judiciaire à intervenir, soit l'ordre de mise en jugement, les insoumis qui se sont présentés volontairement pourront être laissés en liberté provisoire. La même faveur pourra être accordée exceptionnellement aux insoumis arrêtés sur le compte desquels de bons renseignements auront été recueillis. Ceux qui n'auraient pas de moyens d'existence, pourront être mis en subsistance, pendant la durée de l'instruction judiciaire, dans un des corps stationnés au chef-lieu du corps d'armée.

Il est bien entendu que les mesures précédentes n'ont rien de commun avec le projet de loi sur l'amnistie présenté par le gouvernement en faveur des insoumis et des déserteurs.

—

L'autorité militaire se montre, paraît-il, très-sévère envers les engagés conditionnels d'un an dont l'époque de la libération est arrivée et qui n'ont pas donné satisfaction à leurs chefs, au point de vue des examens. C'est ainsi qu'au 15e d'artillerie, à Douai, une dizaine de jeunes gens ont été désignés pour demeurer une seconde année sous les drapeaux, en raison du résultat négatif de leurs examens.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

M. Bertrand-Milcent, député de la deuxième circonscription de Cambrai, ancien maire de cette ville, est mort hier après-midi, à trois heures.

On sait, dit l'*Emancipateur*, que M. Bertrand-Milcent était notre adversaire politique. Mais cette barrière qui nous séparait de lui, c'étaient ses amis qui l'avaient posée bien plus que lui-même. Son élection en avait fait l'homme d'un parti que ses votes malheureusement servirent toujours, mais sur lequel, notamment dans les derniers temps de sa vie, il avait su ouvrir les yeux.

M. Bertrand était d'une famille des plus honorables. Son père marquait parmi les légitimistes ardents, et en 1830, après l'avènement orléaniste, on le citait à Cambrai parmi les partisans les plus dévoués du régime déchu.

Les exemples du père ne surent point entraîner l'assentiment pratique du fils. Toutefois, nous tenons à le dire bien haut devant cette tombe ouverte, si M. Bertrand-Milcent avait répudié les sentiments politiques de sa famille, il avait su en garder toute l'honorabilité et toute l'honnêteté.

C'était un homme universellement estimé.

Son activité commerciale et industrielle était devenue proverbiale. Il y eut un moment de sa vie où il dirigeait des succursales de sa maison en Amérique, en Espagne, en Egypte, en Belgique.

Depuis plusieurs années, sa santé avait reçu de graves atteintes.

Il y a dix mois, il ressentit les premiers symptômes—du moins les premiers symptômes graves — du mal qui l'a enlevé. C'est à cette époque qu'il prononça ces mots : « Sachez bien que je veux mourir en chrétien, muni de tous les Sacrements. J'ai été élevé religieusement, je mourrai de même. S'il y a quelque danger, vous appellerez M. l'abbé C***, c'est à lui que je veux me confesser. » Heureuse inconséquence entre la conduite privée et la conduite politique.

Sa santé se rétablit alors, et il ne retomba sérieusement malade que dans le courant du mois dernier.

C'est le jour de la Toussaint qu'il reçut les Sacrements en pleine et entière connaissance.

M. Bertrand-Milcent avait été élu député de la 2e circonscription de l'arrondissement de Cambrai, le 7 juillet 1878, par 11,972 voix contre 8,634 voix données à M. Amigues. Aux élections du 14 octobre 1877, il avait échoué par 9,326 voix contre 10,007 obtenues par M. Amigues.

Pierre-Joseph Bertrand, était né le 19 septembre 1812; il avait donc 67 ans.

—

Par décret du Président de la République en date du 3 courant, M. le baron de Labareyre, caissier de la Succursale de la Banque de France de Roubaix-Tourcoing, a été nommé directeur de la Succursale de la Banque de France à Digne.

Cet avancement mérité, qu'obtient M. de Labareyre, remplira de joie les nombreux amis que cet homme aimable et distingué, s'est faits en 3 ans 1/2 de séjour dans notre ville.

—

Comme nous l'avons annoncé, hier, la rentrée solennelle de la Cour de Douai et des Tribunaux a eu lieu mardi, à onze heures. La messe a été dite dans la salle des assises et a été accompagnée d'une allocution de circonstance, prononcée par M. le curé-doyen de Notre-Dame, M. Deroubaix.

Avant midi, la Cour se rendait dans la salle du Parlement de Flandre ; une nombreuse réunion de dames avait pris place dans l'enceinte réservée. M. le sous-préfet avait son siége en face de M. le 1er président, ayant à ses côtés M. le général Moulin et son état-major, des officiers d'artillerie et de gendarmerie, M. le proviseur du Lycée et divers fonctionnaires. M. Morillot a pris la parole dès que la Cour a été installée au grand complet. Son discours a été consacré surtout à une appréciation de l'art oratoire au XVIe siècle, des principaux avocats, et magistrats, ainsi que des poètes et littérateurs de cette époque de transition entre les fureurs du moyen-âge et les splendeurs de la Renaissance, Les grandes figures de Pasquier, de Ronsard, de Pibrac, de Duménil, de Séguier, des Brisson, de de Thou, de Malherbe, de Loisel, ont tour à tour fourni à l'orateur une base à des appréciations fines et savantes, très goûtées de l'auditoire.

M. Morillot a continué son discours par un éloge chaleureux des magistrats que notre Cour a eu le regret de perdre depuis un an : M. le conseiller Deschot, d'une modestie égale à sa supériorité et à son horreur de l'injustice. — M. le président Binet, si remarquablement doué comme président d'assises ; — M. le conseiller Drouard de Lezey, consciencieux, pieux, charitable, sincère dans ses convictions, et courageux dans les épreuves ; — M. le conseiller Pagart d'Hermansart, rempli de sens pratique, de jugement droit, et dont la perpétuelle sénérité triompha de trop longues souffrances ; — M. le conseiller honoraire Minart, travailleur scrupuleux, passionné pour les études de la jurisprudence et de l'histoire locale ; — enfin M. le président honoraire Quenson, dont Saint-Omer appréciait les profondes connaissances juridiques et la sollicitude amicale pour le barreau.

En terminant, M. le substitut du procureur-général a engagé les membres du barreau à prendre pour modèles ces avocats du XVIe siècle, éloquents et patriotes, hommes et citoyens, amis de la liberté jusqu'à la passion, soutiens des lois jusqu'à la mort, qui, vivant dans des temps troublés, ne doutèrent jamais de la fortune de la France, si prompte à se relever des chutes les plus profondes. Après une péroraison cordiale, il a adressé quelques mots aux avoués, gardiens des traditions juridiques, et a requis la prestation annuelle du serment professionnel.

M. le premier président a fait droit à cette requête, et la séance solennelle a été close par cette formalité légale.

—

Un grand dîner officiel, suivi d'une brillante réception, a eu lieu mardi, chez M. Le Roy, président du tribunal civil de Lille.

—

Mardi, ont été célébrées au milieu d'une affluence de plusieurs milliers de personnes, les funérailles du vénérable aumônier des Dames Bernardines d'Esquermes, M. l'abbé Martin, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Cambrai.

Les sentiments de profonde reconnaissance des élèves et des familles ont été exprimés au milieu de l'émotion générale par M. l'abbé Dennel, archiprêtre, doyen de la paroisse Saint-André.

L'église Saint-Martin pouvait à peine contenir toutes les personnes qui étaient venues rendre un dernier hommage au regretté défunt.

—

Une messe solennelle sera célébrée, mardi prochain, à dix heures, dans le basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre, à Lille, par Mgr Lequette, évêque d'Arras.

Séance de rentrée, le même jour, à deux heures et demie, dans la salle du cercle St-Augustin, rue Voltaire, 11.

—

Le *Mémorial de Lille* annonce que le Comice agricole de l'arrondissement de Lille, dans sa séance d'hier, sur une proposition qui lui a été adressée, a émis le vœu que la 4e école des Arts et Métiers soit instituée dans notre ville.

—

Le bruit courait aujourd'hui en Bourse de Lille que le procès Perot se serait terminé par une transaction entre M. Perot et ses anciens actionnaires M. Perot abandonnerait à ceux-ci une somme de 450,000 francs. Nous ne pouvons encore produire cette nouvelle que sous réserves.

—

Nous avons annoncé, avant-hier, qu'un habitant de rue de l'Alma, Pierre Libert, avait été arrêté, la nuit, essayant d'enlever les lapins d'un de ses voisins dans la cour du *Moulin Rouge*. Nous apprenons aujourd'hui que Libert a été remis en liberté, l'accusation du vol ayant été écartée; mais il sera poursuivi pour infraction à la loi sur l'ivresse.

—

Des malfaiteurs ont visité, l'avant-dernière nuit, la commune de Lys-lez-Lannoy. Après avoir brisé plusieurs carreaux, ils sont entrés dans un magasin d'étoffes, situé près de la Motte-au-Bois et ont enlevé des gilets de laine et plusieurs pièces d'étoffes et de toiles. Les voleurs sont inconnus. Une enquête a été commencée par la gendarmerie de Lannoy.

Dans la même nuit, un magasin de Wasquehal était dévalisé, aussi à l'aide d'effraction. En outre des articles de lainage qu'ils ont enlevés, les voleurs ont fait main basse sur une somme de 100 francs en pièces de 5 francs, qui était déposée dans un coffre fermé à clef.

L'enquête, commencée aussitôt la constatation du délit, n'a donné, jusqu'ici, aucun résultat. C'est Mme veuve Leleux, du hameau du Cantelot, qui a été victime de ce vol.

—

Ce n'est pas seulement dans les villages des cantons de Roubaix et de Lannoy, que les malfaiteurs donnent libre carrière à leurs rapaces instincts. Un voleur et une voleuse ont été incarcérés, hier à Roubaix. Le premier, un ouvrier tailleur, nommé Emile Vaneymberghe, s'était approprié des étoffes appartenant à son patron, chez qui il logeait; la seconde, une jeune soubrette de 21 ans, Maria Fremaux, en service chez un cabaretier de la Grand'Rue, avait enlevé une partie des verres de l'estaminet, des mouchoirs, des tabliers, etc.

—

A coté des méfaits que nous venons de relater, nous sommes heureux d'avoir à signaler un acte de probité, qui fait le plus grand honneur à son auteur. Le fils d'un ouvrier fileur, Jean-Baptiste Tettelin, a trouvé, ce matin, dans une des rues de Roubaix, une magnifique bague en or, ornée de pierres précieuses, qu'il s'est empressé de porter à son père. Celui-ci n'a rien eu de plus pressé, à son tour, que de la déposer au commissariat central.

—

Un photographe originaire de Dunkerque et nommé Ryckbuche, a été remis, hier, à la gendarmerie française, en vertu d'un mandat d'extradition. Il est inculpé d'abus de confiance.

—

Un chariot escorté par des soldats belges, a traversé la ville, hier matin. Un drapeau arboré sur le véhicule portait ces mots : *poudre à tirer*.

On nous demande des renseignements sur cet équipage qu'on voit assez fréquemment passer en ville dans les mêmes conditions.

Ce chariot transporte de la poudre fabriquée dans les ateliers belges, pour le compte du Gouvernement français. Cette poudre est déposée à la gare de Tourcoing, à destination de Lorient; on la dirige toujours vers les arsenaux maritimes.

—

Itinéraire que suivra M. l'Inspecteur-général des Haras, du dépôt de Compiegne, pour l'examen des étalons proposés à l'approbation ou à l'autorisation pour la monte de 1880.

Le 19 novembre, Péronne, 7 h. 1/2, à l'Hôtel-de-Ville. — Le 19, à Douai, midi, à la gare.—Le 19, à Arras; 2 h. 15, à la gare. — Le 20, à Doullens, 10 h. à l'Hôtel-de-Ville. — Le 21, à Valenciennes, 7 h. 1/2 à la gare.— Le 21, à 8 h. 50, Saint-Amand, à la gare. — Le 22, à Lille, 9 h., sur l'Esplanade. — Le 22, à Dunkerque, 4 h. du soir, à la gare. — Le 23, à Saint-Omer, 1 h., au Marché-aux-Bestiaux. — Le 24, à Calais, 8 h. 30. à la gare. — Le 24, à Boulogne, midi, place de Capécure. — Le 25, à Etaples, à la gare. — Le 25, à Abbeville, 1 h., Marché aux Chevaux. — Le 25, à Amiens, 4 h., à la Hautoie.

—

Les anciens sous-officiers, âgés de moins de 30 ans et comptant de cinq à sept années de services militaires, sont prévenus qu'un concours pour le recrutement des commis de surveillance de la culture des tabacs sera ouvert le lundi 15 décembre prochain, et que ceux qui désirent y prendre part devront se faire inscrire à la manufacture des tabacs de Lille, rue du Pont-Neuf, avant le jeudi 4 décembre.

Ceux qui compteraient plus de sept années de services pourront, exceptionnellement, être admis jusqu'à l'âge de 34 ans.

—

— ARRAS. — *La conférence de M. de Mun.* — Mardi, à trois heures, a commencé cette conférence qui aura du retentissement dans le pays, et contribuera à échauffer le courage des amis de l'ordre et de la vérité.

L'assistance était très-nombreuse, ou, pour mieux dire, les deux vastes salles se joignant à l'angle droit étaient combles. Au sommet de l'angle était l'estrade avec la tribune : de sorte que facilement la voix de l'orateur était entendue.

Mgr Lequette présidait, ayant comme assesseurs Mgr Fava, évêque de Grenoble, Mgr Cateau, évêque de Luçon, plusieurs sénateurs et députés de la région.

Un crucifix se détachant sur un fond vert dominait ce groupe et formait le centre et la présidence supérieure de cette assemblée de chrétiens, où les laïques se trouvaient en très-grande majorité, les uns en habit noir, les autres en redingote ou en blouse, tous animés des mêmes sentiments et pleins des mêmes convictions.

Mgr l'évêque d'Arras ouvrit la séance par une allocution dans laquelle il dit le but de cette réunion et adressa des paroles d'éloge à ceux qui l'entouraient. On applaudit à ce qu'il dit des travaux de Mgr Fava et de ses luttes pour la liberté, et bientôt la parole fut toute pour l'orateur du jour, M. le comte Albert de Mun.

M. de Mun est jeune, de haute taille; il est à la fois grave et sympathique. Il s'exprime avec la plus grande facilité, sans doute; mais, chez lui, ce n'est pas seulement de la facilité, c'est quelque chose de beaucoup plus estimable et de plus rare, c'est le sérieux, la pensée, la connaissance approfondie du sujet qu'il traite.

M. de Mun ne fait pas de phrases, il ne vise pas à l'effet, il est éloquent à la bonne manière, parce que, avant tout et toujours, il est l'homme convaincu, cherchant à communiquer ses convictions à l'auditoire, qui le suit avec attention. En effet, cette attention est facile, parce que M. de Mun traite son sujet d'une façon intéressante, et parce qu'il est toujours très-clair.

Cette qualité, éminemment française, est ici particulièrement remarquable. A cause de cela, et à cause du manque absolu de prétention, on l'écoute et on le suit sans distraction, avec plaisir.

Nous ne pouvons reproduire, ni même analyser complètement cette conférence, qui, sans doute, sera publiée: nous voulons au moins signaler plusieurs passages qui ont surtout frappé l'auditoire.

En remerciant tout d'abord, ceux qui l'accueillaient avec tant de sympathie, M. de Mun, avec beaucoup de tact, a fait l'éloge du pays où il se trouvait, de cet Artois toujours fidèle aux vrais principes et à la saine tradition en matière d'enseignement. Il a loué ce veillant et sage Conseil général qui s'est tant distingué dans ses travaux en faveur de la liberté de l'instruction, et qui a si énergiquement maintenu les droits acquis, contre des revendications à la fois astucieuses et injustes. Il a été vivement applaudi.

Entrant dans son sujet, il a ensuite attaqué l'auteur du projet de loi liberticide, et c'est par l'histoire, la logique, l'ironie la plus spirituelle et aussi la plus mordante, qu'il a pris à partie M. Jules Ferry.

Il était beau, il était amusant, de voir ce personnage devenir, sous les récits de l'orateur, l'émule et le continuateur de Marat, le disciple de Mme la marquise de Pompadour, de honteuse mémoire: car M. de Mun flétrit le vice partout où il le trouve, près du trône comme près du tribunal révolutionnaire, et c'est là ce qui fait sa force : la vérité !

Aussi était-ce avec un véritable élan que l'on applaudissait ces grandes et fortes démonstrations.

C'est aussi avec non moins d'à-propos que l'on soulignait les allusions, pleines de réserve et de tact, qu'il faisait parfois à son rôle personnel d'excommunié politique, banni par une coterie qui abuse de son pouvoir passager.

M. de Mun revendique les droits du père de famille ; il trace à ce sujet des tableaux de main de maître.

Il se demande ensuite quels sont les droits de l'Etat en matière d'instruction, et il prouve qu'ils se réduisent à zéro. Qu'est-ce que l'Etat? Aujourd'hui, c'est ceci ; demain c'est cela : comment un être aussi indéfinissable aurait-il des droits ? Avant de posséder l'usage d'un droit, il faut être une personne morale, définie, réelle et persistante.

Mais, encore une fois, nous ne pouvons suivre l'orateur dans le développement de toute sa thèse.

Qu'il nous suffise de dire que cette thèse a été soutenue avec une logique serrée, avec une science fondée sur l'étude, avec verve, et que tous les auditeurs s'étaient retirés charmés d'avoir ententendu tant de vérités exposées en de si bons termes.

Le mal ne triomphera pas, se disait-on, dans notre France, amie de la loyauté, la vérité ne peut perdre ses droits.

— Par décision ministérielle du 22 octobre, M. Peaucellier, colonel directeur du génie, à Rouen, vient d'être désigné pour remplacer M. Gallimard; colonel promu général de brigade dans le commandement du 3e régiment du génie à Arras.

— BOULOGNE-SUR-MER. — Sur l'ordre du parquet de Boulogne, l'équipage du bateau *Alsace-Lorraine*, du port du Trouville, a été arrêté pour tentative d'assassinat sur des hommes de l'équipage du port du Lowestoff (Angleterre). Trois hommes ont été blessés.

— Le nommé Blancpein, d'Equehen, faisant partie de l'équipage du bateau *Auguste-Marie* n° 1208, a été enlevé du bord en pleine mer par un violent coup de mer. On ne l'a plus revu.

— DOUAI. — Le concours général des Facultés de droit qui a eu lieu à la fin du mois d'août, a été jugé mardi par une commission instituée par M. le ministre de l'instruction publique.— M. Mouron, de la Faculté de Douai, a obtenu une quatrième mention.

— Mlles Dumont, à l'occasion du mariage de l'une d'elles, ont offert un orgue à l'église Saint-Jacques leur paroisse. Cet orgue, qui coûtera plus de cent mille francs, vient d'être essayé à Bruxelles où on le construit. Il est, dit-on parfait sous tous les rapports.

— CALAIS. — Le mouvement des voyagenrs entre la France et l'Angleterre pour les ports de Calais et de Douvres a été, pendant le mois d'octobre dernier de 17,793 passagers.

Le mouvement général pendant les six premiers mois de cette année, est de 161,233 passagers.

— AVESNES. — Dimanche, vers sept heures du soir, une tentative d'assassinat a été commise par un fraudeur belge, J. Lecry, sur Q. Lhussier, marchand de poules à Gommegnies. Ce dernier rentrait chez lui, quand, arrivant sur le seuil de sa porte, il reçut un coup de feu à la jambe gauche. Les grains de plomb ont pénétré dans les chairs sans occasionner de graves blessures. On recherche activement le meurtrier.

— LENS. — Il existe dans nos villages une coutume assez singulière et qui doit remonter à plusieurs siècles, cela s'appelle faire *Barrabas*.

Le lendemain de la dernière journée de la ducasse, soit le mercredi, les jeunes gens de la commune se déguisent et vont de maison en maison, recueillir le reste de la tarte et du gâteau de la fête. Les habitants qui ont tout consommé sont tenus, sous peine d'être mis à l'index, de donner une pièce de monnaie quelconque.

Le produit de cette quête est généralement employé à boire une dernière rasade en l'honneur de la fête.

Ceci dit, passons à l'affaire qui vient en police correctionnelle.

Elle s'est passée le jour de *Barrabas*, à Aix-Noulette ; François Lherbier, Leroux et Pépin, avaient été les héros de la mascarade ; ils burent, ils mangèrent, chantèrent, etc. ; le tout bien entendu, sur le compte de la caisse commune. Le lendemain, Pépin rencontrant Lherbier, emit des doutes sur le produit de la recette, il s'est suivit une querelle dans laquelle Lherbier donna un coup de couteau, sans gravité du reste, à Pépin.

Lherbier, traduit pour coups et blessures devant le tribunal de Béthune, a été condamné à un mois de prison et 5 fr. d'amende.

— ASCQ. — Avant-hier, un incendie s'est déclaré dans la ferme de M. Gilquin, cultivateur : une grange avec des récoltes, une remise et une écurie ont été consumées. Le corps d'habitation a pu être préservé. On estime les pertes à 14.000 fr. Il y a assurance pour 15.000 fr. Le feu a pris dans des bottes de paille placées sous la remise pendant que tout le personnel de la ferme était à dîner. On croit qu'un fumeur a encore passé par là.

— PONT-A-MARCQ. — Serait-ce encore le mauvais gré ? Le fait suivant porte à le croire :

Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, on a semé des mauvaises herbes sur une superficie de deux hectares environ, d'un champ de huit hectares, ensemencés de blé, appartenant à M. A. Dubois.

On considère comme perdue cette partie qui ne tardera pas à être envahie.

On comprend difficilement qu'un individu seul ait pu en quelques heures opérer une pareille besogne.

Le malfaiteur a semé de l'ivraie, des pois sauvages et autres mauvaises graines.

On recherche le coupable et il paraît certain qu'on ne tardera pas à le découvrir. On dit qu'il pourrait bien habiter Ennevelin.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 5 novem. — François Desreumaux, rue de la Paix, 63. — Georges Dendievel, rue du Luxembourg, 42. — Louis Moerman, rue d'Alma, 229. — Théophile Holens, rue Turgot, cour Duforest. — Célina Wattrelos, rue des Fleurs. — Arthur Veherman, rue des Arts prolongée, cour Becu.— Julie Ghiot, rue du Collège, 134.— Augusta Motte rue du Château, 41. — Célina Duquesnoy, rue de la Barbe d'or prolongée. — Flore Knudde, rue des Fossés, 62. — Georges Hillier, boulevard de Paris, 9.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 5 novem. — Jules Craye, 2 mois, rue Stéphenson. — Jean Demeire, 1 an, rue de Jemmappes, cour Sœnens, 4. — Emile De Prince, 2 jours, rue de la Gaité, 14. — Augustin Deschand, 1 an, rue de la Paix, cour Favier. —Victor Vasseur, 69 ans, sans profession, rue des Anges.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 4 novembre. Aristide Dhuyvettère, sentier de Roncq.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 4 novembre. — Fernande Dubar, 2 mois, rue de la Latte. — Augustin Grimonprez, 43 ans et 2 mois, rue du Tilleul.

MARIAGE du 4 novembre. — Jules Lefebure, 27 ans, garçon de magasin, et Josephine Boussemart, 20 ans, soigneuse.

Belgique

— LES DRAGONNADES LIBÉRALES A DINANT. — Les faits dont l'hospice de notre ville est aujourd'hui le théâtre sont d'une nature telle dit l'*Union* de Dinant, que nous n'osons presque les qualifier pour ne pas nous laisser aller à exprimer notre indignation dans des termes trop énergiques.

Le dix octobre donc, la commission administrative, comme nous l'avons dit, malgré les protestations du respectable M. Henry, son Président, malgré l'énergie de la Sœur Directrice, décide que les orphelines qui toujours, avaient été instruites et élevées dans cet établissement, seront désormais envoyées aux écoles sans prêtres, aux écoles condamnées par l'Eglise et soumises au bon plaisir de la libre-pensée dinantaise.

La Révérende Sœur Directrice, il n'est pas besoin de le dire, déclare immédiatement à la commission qu'il lui est impossible d'accepter une pareille énormité sans en référer à ses Supérieurs. Aucune observation ne lui est faite à ce propos. On semble donc se rendre à une demande aussi fondée... Et dès le 11, ces hommes— on les reconnaît bien là — préviennent la Sœur, par lettre, que la résolution recevra son exécution le 13. La Révérende Sœur réclame de nouveau : on lui accorde jusqu'au 20 *pour préparer les moyens d'exécution* ! Et chose véritablement inouïe autant qu'insultante, le nouvel ukase charge Madame la Supérieure elle-même, sans respect pour sa conscience, sans respect pour une femme parce qu'elle est religieuse, on la charge du soin de désigner une hospitalière pour accompagner les pauvres petits enfants au lieu où l'on entend les mener par force, comme un troupeau de bétail, prendre une nourriture empoisonnée pour toute âme chrétienne !

La Révérende Sœur Directrice avait reçu de ses supérieurs une réponse dans laquelle il lui était recommandé de rester complètement passive dans cette scandaleuse *exécution* ; on lui conseillait la résignation, afin d'éviter un plus grand mal, devant ceux que nous appellerons les bourreaux de l'enfance chrétienne.

C'est alors que la Commission, continuant à suivre la voie de violence et d'abus qu'elle avait prise, désigna d'office une personne pour accompagner les enfants, la prévenant que, sur son refus d'*obtempérer* à cet ordre, elle serait f.... à la porte ; c'est l'expression employée ; elle est digne du libéralisme !

Le 20 du mois, M. Alexis Disière, major de la garde-civique, exécuteur des hautes œuvres libérales, prit son courage à deux mains et alla lui-même chercher les pauvres petits enfants pour les conduire aux écoles communales ; il exigea même que plusieurs d'entre elles, âgées de 14 et de 16 ans, qui déjà étaient occupées aux soins du ménage, abandonnassent leur besogne et suivissent le loup devenu berger.

Les enfants entrés à l'école, l'œuvre semblait accomplie. Nos tyraus devaient s'applaudir de leur noble campagne et fêter leur victoire. Ils avaient compté sans l'admirable force d'âme de ces excellents enfants, auxquels déjà la conservation de la foi semble le plus impérieux des devoirs, l'apostasie, la plus honteuse des âchetés.

Après trois jours de soumission, l'une de ces petites filles, au nom de ses compagnes et en dehors de tout conseil, sans en dire mot à qui que ce fût, écrivit à M. Disière une lettre aussi ferme que naïve, exposant nettement les raisons pour lesquelles tous ces enfants suppliaient la commission des Hospices de leur permettre de reprendre leurs anciennes maîtresses. « Cette nouvelle école, disait-elle en » substance, est condamnée par l'Eglise ; on y » confond les enfants les plus négligés de la » ville, ce qui constitue pour elles, si bien soi» gnées jusqu'ici, une vraie torture ; les gar» çons les insultent et les poursuivent à leur » retour. etc., etc. »

Vis-à-vis de cette touchante démarche qui remuerait le cœur d'un Peau-Rouge, voici, nous assure-t-on, ce que décida la Commission : elle fit prévenir les parents des orphelins ou les tuteurs que, si lundi ils n'avaient pas contraint ces malheureux enfants à fréquenter l'école communale sans se plaindre, ces enfants seraient jetés sur la rue.

Le fait est accompli aujourd'hui.

Des treize orphelines forcées à se rendre aux écoles schismatiques HUIT viennent d'être *libéralement* mises à la porte de l'hospice.

Toutes ces courageuses fillettes ont opposé à leurs parents ou tuteurs le même chrétien refus qu'à la Commission des Hospices, à la suite de quoi l'expulsion de huit d'entre elles a été décidée et exécutée.

Nous voulons nous passer de commentaires : l'opinion publique fait suffisante justice des actes de la politique libérale ; elle en est révoltée.

MARCHE. — Un paroissien de l'*Etoile*, le sieur de Meren, a jugé bon d'user des conseils, donnés par cette feuille à propos des prédications.

Mercredi passé, dit la *Voix du Luxembourg*, le sieur de Meren, dérogeant à ses habitudes, s'est fourvoyé dans l'église de Marche.

Donc le sieur de Meren, transformé en catholique, se trouvait dans l'église. L'office commence et, les prières dites, le prêtre monte en chaire et fait son sermon.

De Meren, peu habitué au langage évangélique, interpelle publiquement le prédicateur. A peine avait-il prononcé quelques mots, que ses voisins le prennent par le collet et le mettent à la porte.

Cette exécution nécessaire a duré moins d'une minute.

L'*Etoile* portera-t-elle ce fait à la connaissances de ses paroissiens ? Nous en doutons.

CHARLEROI. — La police a rencontré la nuit dernière, rôdant du côté de la porte de Mons à Charleroi, un repris de justice, armé d'une hache et porteur d'un paquet de légumes provenant sans doute d'un vol.

Cet individu a voulu, se sentant pris, faire usage de sa hâche lorsque l'agent lui mit la main au collet. Il a été conduit à l'amigo.

MARCHIENNES-AU-PONT. — Dimanche, vers une heure après-midi, un bien triste accident est arrivé à la gare de formation de Monceau.

Le nommé Massart, ouvrier manœuvre, a été écrasé entre deux wagons. La mort a été instantanée ; le malheureux était seul soutien de sa vieille mère.

HOUDENG-GŒGNIES. — La veuve Pierquin, ménagère à Houdeng-Cœgnies, vient d'être arrêtée sous l'inculpation de nombreux vols commis la nuit, avec une audace incroyable, au préjudice d'une trentaine de personnes. Il paraît que pour accomplir ses méfaits la veuve Pierquin, qui est en aveu, se déguisait à l'aide de costumes masculins et se servait de fausses clefs. Une visite domiciliaire faite chez elle par M. le commissaire de police a amené la découverte d'un grand nombre d'objets volés tels que : poëles, tables, chaises, effets d'habillements, etc.

GAND. — Ces jours derniers les environs de la caserne Saint-Pierre, à Gand ont été témoins d'une fugue assez réussie. Un sergent-major coffré, comme on dit, avec perspective de comparaître à bref délai devant le conseil de guerre pour s'expliquer sur des faux en écriture, a préféré l'air libre à la petite boîte dans laquelle on avait jugé bon de le reléguer. Il a tout simplement brisé le plafond et envelé quelques tuiles, après quoi, il est descendu en se cramponnant, avec la même facilité que s'il s'était servi de l'échelle de Jacob. Arrivé en bas, la sentinelle l'appréhenda. La lutte qui s'engagea tourna bien vite à l'avantage du fugitif. Un bourgeois qui intervint ne réussit qu'à se faire disloquer la mâchoire. Bientôt le fugitif n'était plus retenu que par le fond de la culotte auquel la sentinelle s'accrochait énergiquement. Un coup de reins de la part du solide sergent-major, fit céder ce dernier obstacle, au grand détriment de la décence publique, et cette fois, le coupable put se considérer comme sauvé.

Il prit le chemin de la porte de Courtrai, et à cette heure il est déjà à Lille, non sans avoir pris le temps de faire réparer l'avarie, dont la preuve matérielle a passé des mains de la sentinelle aux mains des autorités.

La morale : faire aux soldats des pantalons d'un coutil plus solide.

ANVERS. — Une nouvelle qui affectera tous ceux qui s'intéressent à l'art dramatique flamand, nous arrive de Groningue.

Mlle Elise Baart, qui vint jouer l'*Ecole des Princes*, de Multatuli, au théâtre national d'Anvers, et qui donna plusieurs conférences au Cercle artistique et au Willemsfonds de cette ville, vient de se suicider avec son mari, M. Korterveg, ancien professeur à l'académie militaire de Groningue.

Sur une table placée à côté du lit où gisaient leurs corps inanimés, on a trouvé deux verres à vin contenant encore quelques gouttes d'un poison violent. Une lettre, signée par les époux et adressée à l'un de leurs amis, était là, tout ouverte. Elle annonçait leur intention formelle de mettre fin à leurs jours et alléguait comme motif de cette suprême décision le dégoût absolu qu'ils avaient de la vie.

COURTRAI. — Le train de Courtrai à Ypres a déraillé le 30 octobre, vers les neuf heures du